



- ZONE AGRICOLE :**
 - A : Zone à destination d'activités agricoles
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE :**
 - N : Zone naturelle et forestière
 - Nn : Zone naturelle à forte sensibilité environnementale
 - Nhu : Secteur naturel de milieu humide

| LEGENDE | |
|---|-----|
| LIMITE DE COMMUNE | --- |
| LIMITES DE ZONE | --- |
| ESPACES BOISES CLASSES au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme | |
| ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme | |
| EMPLACEMENT RESERVE au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme | |

Commune de Borest Place de l'Eglise
 60300 BOREST
 mairiedeborest@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
 U6BOR0816

Rendu exécutoire
 le 22 JUILLET 2019

DECOUPAGE EN ZONES :
ENSEMBLE DU TERRITOIRE
 1:60000

Date d'origine :
 Juin 2017

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 5 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 17 JUILLET 2019

Urbaniste : Mandataire : **Sarl Pro-G Urban**, 23 rue de Méry (60190) Neuilly-sur-Ardonne
 Environmentalistes : Equipe : ATER Environnement, Caldis,
 Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise